
Droit d'auteur et modélisation 3D

Mathilde Seigneur^{*1}

¹non affiliée à un laboratoire – non affiliée à un laboratoire – France

Résumé

Le droit encadre la réalisation et la valorisation des données numériques et plus particulièrement les modèles 3D. Les technologies et les usages étant en constante évolution, il a dû prendre en considération de nouveaux procédés afin de s'adapter au mieux aux exigences de notre époque.

Appliqué à la recherche scientifique, un des enjeux du droit d'auteur est de savoir ce qui est protégé ou non, et inversement ce qui est librement réutilisable par autrui. Tout travail intellectuel ou scientifique ne sera pas forcément qualifié d'œuvre de l'esprit. Pour comprendre le droit au regard des réalisations numériques tridimensionnelles, il convient avant tout de comprendre leurs techniques et modalités de création. Il sera donc traité via les principaux types de réalisation 3D, c'est-à-dire via l'acquisition ou la compilation de ressources documentaires, les modalités et étapes de création.

Dès lors que le modèle 3D implique un traitement, un travail sur les données brutes, la première condition du droit d'auteur, l'existence d'une œuvre de l'esprit, semble satisfaite. Mais qu'en est-il de la seconde condition : l'originalité ? On s'accorde à considérer que le critère décisif pour caractériser l'originalité réside dans les choix libres et personnels réalisés par l'auteur. Il faut donc en déduire que la réalisation fidèle est incompatible avec l'originalité, faute de choix libres et personnels réalisés par l'auteur. Néanmoins, en pratique, tout dépend de la marge de manœuvre laissée au copieur. C'est là que la jurisprudence intervient et des cas concrets peuvent être présentés.

Il n'est pas toujours possible de donner une affirmation juridique quant à ces nouveautés numériques. Nous devons dans certains cas nous contenter d'hypothèses et les intégrer aux contextes dans lesquelles elles s'établissent. Ces appréciations juridiques doivent ainsi trouver leur ancrage dans la volonté de préservation et de valorisation scientifique des données acquises. Il s'agit d'un travail de collaboration intellectuelle, cette volonté étant largement exprimée par les différents acteurs impliqués dans la numérisation du patrimoine culturel.

Mots-Clés: droit, droit d'auteur, patrimoine culturel, modélisation, 3D

*Intervenant